



Lycée : comme c'est interdit dans l'enceinte scolaire la plupart fument sur le perron donc, devant l'entrée

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 février 2009

Bonjour,

Depuis que je suis au lycée, je me pose une question concernant la loi Evin.

Voilà je suis lycéen et non fumeur, je respecte le choix des autres mais voilà, chaque matin à l'heure de la rentrée à 8 h et à la sortie le soir à 17 h, comme c'est interdit dans l'enceinte scolaire la plupart fument sur le perron donc, devant l'entrée, on est donc obligé de passer à travers puisque on est assez nombreux dans notre lycée par le nuage de fumer, et ça m'énerve (vêtements qui sentent la fumée après les cours, cartable ...), la loi indique quoi à ce sujet ? n'y a-t-il pas un périmètre de sécurité devant l'entrée etc ... ?

P.S : Bien qu'ils fument dehors, la fumée rentre dans le hall à chaque fois que la porte s'ouvre ?

Réponse :

Aucun texte ne prévoit de périmètre au delà duquel il serait possible de fumer autour d'une école. Si vous souhaitez faire évoluer les choses, vous devrez tenter de le faire par la négociation avec ceux-là mêmes qui fument devant l'école. Mais nous craignons fort que cela soit inutile si vous n'obtenez pas, en parallèle, l'appui du chef d'établissement qui pourrait apporter une force de conviction plus efficace.